



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2022

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce neuvième jour d'août deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Cindy Saint-Jean, Mélody Dionne, Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne, Ghislain Dionne, Jean-Yves Boucher

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2022

4. Correspondance

5. Gestion financière

- 5.1** Approbation des dépenses et autorisation de paiements
- 5.2** Autorisation – Décaissement garantie de soumission – Transport Pierre Dionne
- 5.3** Appropriation fonds affectés, carrières, sablières et gravières
- 5.4** Approbation de la programmation de travaux n°4 – TECQ
- 5.5** Parc Carré des Cèdres – Soumission travaux et fournitures
- 5.6** Appropriation de l'excédent non affecté 2021 - Parc Carré des Cèdres

6. Nouvelles affaires

- 6.1** Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération (Rang 5 Est et Route Albert Lévesque)
- 6.2** Autorisation – Paiement numéro 3 – Transport en vrac St-Denis – PAVL Redressement
- 6.3** Tour de table des membres du conseil

7. Dépôt de documents

- Rapport 2021 sur la Gestion de l'eau potable

8. Période de questions

9. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

133-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2022

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet et de la séance extraordinaire du 20 juillet dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture.

134-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2022.

4. Correspondance

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

135-2022 IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Jean-Yves Boucher
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de juillet 2022, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

| | |
|-----------------------------|----------------------------|
| Total des salaires : | 49 292.54\$ |
| Total des incompressibles : | 44 442.19\$ |
| Total des comptes à payer : | 222 232.30\$ |
| Grand total : | <u>315 967.03\$</u> |

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Autorisation – Décaissement garantie de soumission – Transport Pierre Dionne

Considérant qu'en vertu de la résolution 151-2020 le contrat pour *l'Entretien, le déneigement et le déglacage des rues et routes pour les années 2021-2024* a été octroyé à Transport Pierre Dionne;

Considérant la garantie de soumission remise à la municipalité par Transport Pierre Dionne;

Considérant que Transport Pierre Dionne dépose un cautionnement d'exécution tel que prévu au devis;

136-2022 IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal autorise le remboursement de la garantie de soumission au montant de 22 418.98\$ à Transport Pierre Dionne.

5.3 Appropriation fonds affectés, carrières, sablières et gravières

CONSIDÉRANT le Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

137-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation du fond carrières, sablières et gravières pour un montant de 41 500 \$ pour l'entretien de la route 287.

5.4 Approbation de la programmation de travaux n°4 – TECQ

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

138-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

5.5 Parc Carré des Cèdres – Soumission travaux et fournitures

Considérant que les jeux doivent être installés par des professionnels certifiés;

Considérant l'installation de différents matériaux au sol;

Considérant la soumission reçue de Feuillages du Québec;

139-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Feuillages du Québec au montant de 97 130.00\$ avant les taxes.

5.6 Appropriation de l'excédent non affecté 2021 -Parc Carré des Cèdres

Considérant la résolution 138-2022 acceptant la soumission de Feuillages du Québec pour la finalisation des travaux au Parc Carré des Cèdres;

140-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal autorise l'appropriation d'un montant maximum de 50 000\$ de l'excédent non affecté 2021.

6. Nouvelles affaires

6.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération (Rang 5 Est et Route Albert Lévesque)

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

X l'estimation détaillée du coût des travaux;

l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Maryse Lizotte agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

141-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Boucher
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil de la municipalité de Mont-Carmel autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.2 Autorisation – Paiement numéro 3 – Transport en vrac St-Denis – PAVL Redressement

CONSIDÉRANT la programmation de travaux dans le cadre du PAVL - Redressement;

CONSIDÉRANT la résolution 099-2021, octroyant le contrat de remplacement de ponceaux sur la route 287 à Transport en vrac St-Denis;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 3 préparée par l'ingénieur;

142-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise le paiement numéro 3 à Transport en vrac St-Denis au montant de 194 403.70\$ taxes incluses.

6.3 Tour de table des membres du conseil

7. Dépôt de documents

- Rapport 2021 sur la Gestion de l'eau potable

8. Période de questions

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

9. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

143-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h37.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales